TRIBUNAUX

Deux bouteilles d' « illico »

Depuis longtemps la presse radicale dénonce au public les abus scandaleux dont se rendent coupables les hauts fonctionnaires de l'Assistance publique; depuis longtemps nous protestons contre les gaspillages de cette administration aussi indulgente pour ses administrateurs qu'insolente avec les malheureux qui sont forcés de s'adresser à elle.

Au mois d'août dernier, M. Peyron envoyait à tous les directeurs d'hôpitaux une circulaire leur ordonnant de n'employer le lait, prescrit pour les malades, qu'avec la plus stricte économie. L'*Intransigeant* qui, le premier, signalait ce haut fait du directeur de l'Assistance publique, l'engageait à chercher des économies ailleurs que sur l'exécution des ordonnances, et affirmait qu'il serait facile de réaliser ces économies, si l'on surveillait d'un peu plus près les enquêteurs, distributeurs et autres gros bonnets de l'Assistance publique.

Pour répondre aux accusations de la Presse, pour détourner des attaques qu'elle savait trop bien fondées, l'administration de l'avenue Victoria voulut faire retomber sur le service médical la responsabilité des gaspillages ou détournements dont elle se sentait coupable. Voici la manœuvre à laquelle elle recourut :

Dans tous les hôpitaux de France les internes en pharmacie ,ont toujours dans la salle de garde quelques litres d'alcool, qu'ils transforment en une liqueur appelée « l'Illico. » Les jours de fêtes, les jours de réception, on jette un peu de cet alcool sur du sirop de sucre, et l'on fabrique ainsi une espèce de chartreuse improvisée et économique. Cette *gratte*, est constante depuis des temps immémoriaux ; tous les docteurs d'aujourd'hui se souviennent de l'avoir pratiquée ; tous les inspecteurs des hôpitaux la connaissent et la tolèrent.

Un interne en pharmacie de l'Hôpital des Enfants-Malades, nommé Pastourot, eut au mois d'août dernier le tort d'emporter chez sa maîtresse deux bouteilles d' « Illico ».

C'était une faute légère : mais cette peccadille était pour l'Assistance publique une bonne occasion de détourner l'attention et pour l'attirer sur les médecins et pharmaciens des hôpitaux : elle ne la laissa pas échapper.

Prévenue par un garçon de l'hôpital, elle fit opérer une descente chez la maîtresse de Pastourot; elle eut la bonne fortune d'y découvrir plusieurs produits pharmaceutiques qu'elle prétendit reconnaître comme siens, porta plainte au parquet, et fit poursuivre l'interne, qui comparaissait hier devant les assises de la Seine.

A l'audience, il a été démontré que les produits trouvés au domicile de Pastourot ne pouvaient pas émaner de l'hôpital. Les témoins, tous internes ou directeurs d'hôpitaux, tout en assurant la parfaite honorabilité de l'accusé sont tombé d'accord pour avouer que ce qui s'était passé à l'Hospice des Enfants-Malades en août dernier se passait chaque jour dans d'autres hôpitaux ; ils ont déclaré que jamais aucune circulaire n'avait paru à ce sujet, jamais aucun avertissement n'était venu les mettre en garde contre les conséquences que pouvaient avoir pour les familiers de la salle de garde la fabrication de l'*Illico*.

Le jury n'avait qu'à acquiter celui que M. Peyron avait pris pour bouc émissaire : c'est ce qu'il a fait — et il a bien fait.

www.leplaisirdesdieux.fr